

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Action sociale – Dispositif d'Appui en Santé Mentale (DIASM) – Subvention à l'association ALPHA-API – Année 2020

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

En 1998, la commission locale d'insertion d'Angers a proposé une réflexion sur la création de lieux d'écoute. Les besoins spécifiques du public en situation de précarité et de souffrance psychique ont pu être progressivement mieux définis au fil des actions mises en place sur le territoire et grâce à plusieurs travaux menés par des groupes réunissant les services du CCAS, de la Ville (Direction de la Santé Publique) ou encore du Conseil Départemental (Maison des Solidarités).

En 2006, dans le cadre du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), une équipe mobile spécialisée en psychiatrie, intervenant auprès des publics en situation de précarité et d'exclusion, a été mise en place par le Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME). Ce projet prenait en compte des actions déjà existantes à Angers et offrait, par extension, une réponse aux besoins d'une population en souffrance psychique et en situation de précarité et d'exclusion dans les conditions énoncées dans la circulaire n° DGS 2001-303 du 2 août 2001 d'orientation relative aux actions conduites dans le cadre du PRAPS.

Grâce à cette double approche « intervention sociale et psychiatrie » entamée depuis plusieurs années, la mise en œuvre d'une équipe à compétences spécifiques sur le territoire de l'agglomération angevine s'est imposée et a trouvé un cadre réglementaire approprié. Elle intervient dans le cadre du Dispositif d'Appui en Santé Mentale (DiASM).

Le DiASM est ainsi constitué de l'équipe mobile spécialisée en psychiatrie – précarité, unité fonctionnelle du CESAME (3 infirmiers, 1 psychologue et 1 psychiatre) et de professionnels salariés de l'association ALPHA (3 psychologues, 1 secrétaire, 1 cadre médico-sociale qui assure la coordination).

L'équipe mobile tient des permanences auprès de ses partenaires (CCAS d'Angers, Maisons Départementales des Solidarités, Mission Locale Angevine, Abri de la Providence, Aide accueil) qui mettent leur locaux et matériel à sa disposition.

Depuis plusieurs années, le CCAS finance le DIASM (Alpha API) à hauteur de 13 000 € par an. En retour, un infirmier psychiatrique de l'équipe mobile intervient au CCAS à hauteur de 0,5 ETP sur un poste de « médiateur santé ».

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020 « Vie associative », au chapitre 65, sur le compte 6574 « Subventions aux associations ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration attribue, à l'unanimité, une subvention sur projet pour appui au fonctionnement de 13 000 € à l'association Alpha API pour l'année 2020.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

